

CAPSULE INFO>VEILLE

OCDE: Administration fiscale 3.0

Durant le précédent millénaire, l'administration fiscale fonctionnait en version 1.0. Elle exerçait une fiscalité traditionnelle fondée sur des processus en silo et des documents papier. Le début des années 2000 marque le passage vers une deuxième version, soit la fiscalité électronique. Les contribuables peuvent désormais se conformer à leurs obligations grâce à des services en ligne.

En mars 2019, lors de sa rencontre annuelle, le Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE (Forum) travaille avec ses États membres afin de proposer une nouvelle vision de l'administration fiscale. Celle-ci doit évoluer vers une version 3.0, soit vers une **transformation organisationnelle axée sur le numérique**.

En décembre 2020, le Forum publie un document de réflexion sur ce concept qui permettrait d'**intégrer des processus fiscaux dans les *natural systems*** des contribuables. Concrètement, les citoyens doivent pouvoir se servir des outils qu'ils utilisent au quotidien pour gérer leurs affaires ou leur entreprise, effectuer des transactions ou communiquer. L'objectif est de réduire le fardeau de la conformité tout en assurant une meilleure observation fiscale.

Certains de ces processus existent déjà dans diverses organisations fiscales, comme :

- les déclarations de revenus préremplies et transmises par une application pour téléphone intelligent;
- les robots conversationnels qui répondent à tout moment aux questions des citoyens ou les aident à remplir leur déclaration de taxe de vente;
- les modules d'enregistrement des ventes qui transmettent directement les factures à l'organisation fiscale;
- les déclarations en temps réel de la taxe de vente, des retenues à la source ou même des revenus grâce à un logiciel de comptabilité.

Le chapitre le plus important de ce rapport décrit les **pièces maîtresses (*building blocks*) de cette transformation numérique**. Un outil diagnostique, comprenant cinq niveaux, permet d'évaluer le degré de maturité de l'organisation fiscale de chaque élément : en émergence, en progression, bien établi, dominant ou exemplaire.

Rome ne s'est pas construite en un jour; la transformation numérique non plus. Son implantation nécessite plusieurs années puisque cela implique de bonifier des processus liés à divers secteurs gouvernementaux, à des entreprises privées et même à des collaborations transfrontalières.

Il est néanmoins possible de bénéficier de certains avantages au fur et à mesure des progrès réalisés. Chacun des éléments constitutifs de la transformation numérique, quel que soit son degré de maturité, peut améliorer la flexibilité des organisations fiscales et faciliter la vie des contribuables.

Les pièces maîtresses présentées dans ce rapport portent sur :

- l'**identité numérique**, qui sécurise les transactions des contribuables avec l'agence fiscale;
- les **points de contact** (*taxpayer touchpoints*), qui permettent aux contribuables d'interagir avec l'organisation fiscale à tout moment. Il peut s'agir d'une assistante virtuelle ou d'un processus fiscal intégré au logiciel comptable utilisé par les citoyens;
- la gestion des données, utile pour intégrer dans les **processus de vérification l'information provenant de tiers** : autres entités gouvernementales, intermédiaires financiers, organisations offrant des déductions fiscales (frais de garderie, dépense médicale, activité sportive, formation continue, etc.). Ces informations peuvent servir à préremplir les déclarations de revenus;
- l'intégration de la gestion et de l'application des règles fiscales aux logiciels comptables et aux autres **outils utilisés quotidiennement** par le contribuable;
- un **nouveau cadre de compétences**, qui accorde plus de postes au personnel en technologie de l'information. À l'avenir, certaines tâches, comme la vérification ou les services aux contribuables, seront soutenues par l'intelligence artificielle plutôt que par des interventions humaines. Les organisations fiscales devront donc recruter plus de programmeurs et de spécialistes en données ou en sciences comportementales. Les fiscalistes pourraient gérer eux-mêmes le déploiement de nouveaux algorithmes;
- un **cadre de gouvernance**, pour guider la mise en œuvre de ces éléments dans l'organisation fiscale et diriger les partenariats avec d'autres entités publiques ou privées.

À quoi ressemblera l'expérience du contribuable en 2030? Le document consacre un chapitre à cet exercice prospectif. À l'aide des pièces maîtresses précédemment mentionnées, il illustre par des exemples concrets les interactions entre l'administration fiscale 3.0 et le travailleur autonome, le salarié de l'économie numérique ou l'entreprise.

RÉFÉRENCE

OCDE (page consultée le 28 janvier 2021). *Tax Administration 3,0 : The Digital Transformation of Tax Administration*, [en ligne], <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/tax-administration-3-0-the-digital-transformation-of-tax-administration.htm>